

Initiatives ministérielles

Je sais que cela ne règle pas tous les problèmes, mais c'est un pas dans la bonne direction. C'est une bonne mesure législative, tout comme la précédente. On n'en a pas beaucoup parlé. Pour ma part, j'en ai parlé. Quand les gens me demandaient ce que nous faisons dans le domaine de la justice, j'ai toujours dit que c'était grâce à nous si les choses bougeaient. Nous faisons en sorte que le gouvernement fédéral puisse coopérer avec les autorités provinciales, pour aller chercher les pensions auprès des personnes qui ont l'obligation, non seulement légale mais aussi morale, de faire vivre leurs enfants.

J'étais très fier que le gouvernement fédéral ait contribué à ce changement. Je suis très fier de cette mesure et heureux qu'elle soit adoptée. Elle aide à faire appliquer des ordonnances qui exigent le versement de pensions en apportant des précisions à la loi, en éliminant certaines chinoïseries administratives et en réglant certaines difficultés que la loi originale a causées ces dernières années.

Cette nouvelle mesure aidera également les personnes pour qui les circonstances ont changé, pour une raison ou une autre, depuis leur divorce, et qui veulent faire modifier l'ordonnance à leur endroit. Cela leur donne le choix des instances auxquelles s'adresser pour faire modifier les ordonnances. Cela aussi est une bonne idée et marque un pas dans la bonne direction, mais ça ne suffit pas.

Je sais que les fonctionnaires du ministère de la Justice dont j'ai parlé plus tôt discutent avec leurs homologues provinciaux de l'élaboration de lignes directrices uniformes d'un bout à l'autre du Canada pour que, dans certains cas, un particulier ou un enfant sache à quoi s'attendre lors d'audiences dans des affaires de pensions alimentaires et de garde. Je m'attends à ce que des recommandations soient faites plus tard dans l'année.

Il y a eu des progrès. D'autres progrès sont attendus et je crois que c'est une bonne chose. J'ajoute sans hésitations que les choses ont progressé aussi au palier provincial. En Ontario—et c'est probablement la seule mesure du gouvernement néo-démocrate que j'approuve—des progrès ont été accomplis dans ce secteur trop longtemps négligé. Je l'ai dit et je le crois.

Si, pendant les 125 dernières années, notre système législatif et notre gouvernement avaient été dominés par les femmes, nous n'aurions pas ces problèmes et nous n'aurions pas besoin du projet de loi. Il y a longtemps que les choses auraient été réglées.

Je suis fier de faire partie d'un gouvernement qui a adopté cette mesure législative parmi ses priorités. Je remercie tous ceux qui sont venus témoigner devant le comité. J'aurais même souhaité qu'il y en ait davantage. Nous avons envoyé des invitations. Nous aurions aimé que plus de groupes nous fassent part de leurs vues sur le sujet, mais ceux qui ont répondu à notre invitation avaient des choses intéressantes à dire.

L'une des idées qui ont été avancées avait trait à la grande question de l'imposition de la pension alimentaire. Cela déborde évidemment le cadre de la mesure législative à l'étude. Il reste cependant que l'un des groupes a fait une suggestion particulièrement intéressante. Il a proposé d'éliminer l'impôt sur les pensions alimentaires, tant pour le payeur que pour le bénéficiaire, le raisonnement étant qu'en règle générale, quand une ordonnance alimentaire est rendue, c'est le payeur qui a le revenu le plus élevé et que la déduction d'impôt est donc plus avantageuse pour ce dernier que pour le bénéficiaire. Cela revient à le subventionner.

Personnellement, je suis heureux en ménage, et mon épouse et moi avons trois enfants. Les changements proposés dans le projet de loi ne me font pas bénéficier de déductions d'impôt, et il est raisonnable de se demander si le fait que des personnes séparées s'acquittent de leur obligation morale de veiller au bien-être de leurs enfants justifie qu'elles en bénéficient.

Je ne veux pas prendre trop du temps de la Chambre, mais j'ose espérer que la Chambre y réfléchira. La question dépasse la portée du projet de loi à l'étude, j'en conviens, mais elle est néanmoins pertinente dans le contexte général de ce dossier.

Ce projet de loi est un pas dans la bonne direction, et j'ai hâte de voir ce qui ressortira des discussions en cours entre les fonctionnaires du ministère et nos homologues provinciaux, car je crois que ces discussions aussi seront fructueuses et utiles.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, je suis heureux de participer aussi au débat sur le projet de loi C-79.

Pour continuer ce qu'a dit le secrétaire parlementaire, c'est un projet de loi visant à modifier la Loi sur le divorce et la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales. Son but est d'améliorer l'efficacité du système de paiement des pensions alimentaires. Nous sommes aussi censés améliorer les moyens de retrouver